
COMMUNIQUE DE PRESSE

Rythmes scolaires : les familles ont choisi de conserver la semaine de 4,5 jours

Les familles mérignacaises avaient jusqu'au 22 mars pour donner leur avis sur les rythmes scolaires. 53% des parents qui ont participé se sont prononcés pour le maintien de la semaine de 4,5 jours.

Attaché au dialogue permanent pour mener à bien l'action publique, Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, a souhaité, comme il s'y était engagé, consulter de nouveau les familles sur l'organisation des rythmes scolaires et répondre aux attentes de la communauté éducative. **59,9% des parents d'élèves ont participé à cette consultation** : 2 340 parents se sont prononcés pour la semaine de 4,5 jours (53%) et 2 078 pour la semaine de 4 jours (47%).

Les parents d'élèves pouvaient se prononcer via un questionnaire papier (1 407 réponses dont 72 questionnaires nuls) ou via un formulaire en ligne (3 083 réponses). Ce dispositif de consultation était le même qu'en 2017 où 63,6% des parents d'élèves mérignacais s'étaient prononcés pour le maintien de la semaine de 4,5 jours avec quelques aménagements en maternelle et un taux de participation de 59 %. Seule nouveauté en 2021 : les deux responsables légaux pouvaient répondre afin de mieux respecter la diversité des familles. **Les résultats de cette concertation ont été certifiés par un huissier de justice.**

À partir de la semaine prochaine, les conseils d'école extraordinaires se réuniront afin de permettre à la Ville de recueillir leurs avis. Alain Anziani tient à remercier les enseignants pour leur implication constructive dans le débat sur les rythmes scolaires. Après une année de crise sanitaire, leur engagement et leur sens de l'intérêt des enfants méritent tout notre respect.

Pour mémoire, en 2013 la loi de refondation de l'école a modifié l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours dans l'objectif d'alléger le temps scolaire quotidien des enfants et de mieux le répartir sur la semaine avec une demi-journée de classe le mercredi matin. Cette loi a instauré des temps d'activités périscolaires (TAP) à la charge des communes et Mérignac avait alors fait le choix de la gratuité et de la qualité de ces TAP. La Ville y consacre un budget conséquent de 500.000 euros par an afin que chaque enfant, quels que soient les moyens et les contraintes professionnelles de ses parents, puisse bénéficier d'activités ludiques, sportives, scientifiques ou culturelles à côté de ses temps d'apprentissage avec les enseignants.

Contact presse :

Aude Constant 06 70 92 84 30 – a.constant@merignac.com